

Plan du site

Ma mairie

[Conseil municipal](#)

[Le Maire](#)

[Le rôle du Maire](#)

[Les Élus du Cannet des Maures](#)

[Les séances](#)

[Budget et compte administratif](#)

[Actes administratifs municipaux](#)

[Actes administratifs du CCAS](#)

[Annuaire des services municipaux](#)

[Magazine municipal](#)

[Marchés publics](#)

[Coeur du Var](#)

[Région et Département](#)

[Contacter la mairie](#)

Découvrir

[Carte d'identité de la ville](#)

[Actualités](#)

[Agenda](#)

[Culture](#)

[Tourisme](#)

[Le Vieux-Cannet](#)

[La plaine des Maures](#)

[Lac Canneti](#)

[Lac des Escarcets](#)

[Parcours d'art du chien rouge](#)

[Festival Le Chien Rouge](#)

[La Cannetoise](#)

[Comment venir](#)

[Où manger, où dormir](#)

[Brocante et marché provençal cannetois](#)

[Histoire et patrimoine](#)

[Histoire de la commune](#)

[Origines des armoiries](#)

[Mémoires vivantes de la cité](#)

[Passerelle de mémoire](#)

[Économie](#)

[S'implanter au Cannet des Maures](#)

[Base militaire EALAT](#)

Mon quotidien

Les quartiers et référents
Développement Durable
Gestion des déchets
Actions menées par la ville
Atlas de la Biodiversité Communale (ABC)
Jacques a dit
Sport
La Cannetoise
Aire du recoux
Associations
Solidarité
Maison de la Fraternité
Senior
Accès aux droits et lutte contre la précarité
Logement social
Action sociale en direction des personnes handicapées (MDPH)
Jardins familiaux : mode d'emploi
Assistance juridique
Santé
CannetSanté.com
Les professionnels de Santé
Travaux
Sécurité
Police municipale
Opération Tranquillité Vacances
Commission communale des feux de forêt (CCFF)
Document d'information communale sur les risques majeurs
Mes services

[Je m'abonne à l'alerte SMS](#)
[Démarches en ligne](#)
[Pôle Public de l'eau](#)
[Nouveaux branchements et abonnements, fermeture d'abonnements](#)
[Réglements de l'eau et de l'assainissement](#)
[Paie en ligne](#)
[Utilisation des salles municipales](#)
[État civil](#)
[Naissance](#)
[Baptême civil](#)
[Changement de nom et/ou prénom](#)
[PACS](#)
[Mariage](#)
[Décès](#)
[Citoyenneté](#)
[Carte Nationale d'Identité](#)
[Passeport](#)
[Elections](#)
[Journée défense et citoyenneté \(JDC\)](#)
[Attestation d'accueil](#)
[Cimetière](#)
[Familles](#)
[Espace famille](#)
[La petite enfance](#)
[Les écoles](#)
[Restaurant scolaire](#)
[Les accueils périscolaires](#)
[Accueils de loisirs](#)
[Maison des jeunes \(MDJ\)](#)
[Urbanisme](#)
[Plan local d'urbanisme \(PLU\)](#)
[Urbanisme, guichet unique numérique](#)
[Quelles autorisations pour quels travaux ?](#)
[RT2012](#)
[Taxe d'aménagement](#)
[Le débroussaillage, une obligation qui vous protège](#)
[Professionnels](#)
[Etablissements recevant du public \(ERP\)](#)
[Règlement Local de Publicité \(RLP\)](#)
[Signaler un incident](#)
[Numéros d'urgence](#)
Grands projets



VILLE NATURE ET CULTURE

Les projets 2020-2026

Nature en ville

La Culture et l'Art

Varecopole

Agora

Terrasses de la Gare

Cannet Santé

CAP7

Amélioration de l'habitat

Labels et engagements

Le Cannet des Maures, ville fleurie

Le Cannet des Maures, ville labellisée

Bilans des précédents mandats



VILLE NATURE ET CULTURE

Ville Le Cannet des Maures

Horaires : Du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30

Le vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30

Les veilles de jours fériés, la mairie ferme ses portes à 16h30

Adresse : Parc Henri Pellegrin – 83340 Hôtel de Ville LE CANNET DES MAURES

Tél. : 04 94 50 06 00



VILLE NATURE ET CULTURE

URL de la page : <https://www.lecannetdesmaures.com/plan-du-site/?id=1&view=html>